



Assemblée générale

Distr. générale
21 mars 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 53 et 143 de l'ordre du jour

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

1. Paragraphe 12

Remplacer la première phrase par ce qui suit :

12. Avec la cessation des activités de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) en 2009, le remplacement du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) par le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), la liquidation de la MINURCAT à la fin de 2010, la reconfiguration de la Mission d'administration intérimaire au Kosovo (MINUK) en 2009 et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en 2010, ce sont 13 opérations de maintien de la paix et une mission politique spéciale qui sont aujourd'hui déployées, avec des effectifs d'environ 124 000 personnes et un budget annuel de 7,7 milliards de dollars.

2. Paragraphe 77

Remplacer la première phrase par ce qui suit :

La fourniture de documents directifs sur la planification stratégique a aidé les missions, de même que la police et d'autres institutions de maintien de l'ordre, au Tchad, en Haïti, au Kosovo, au Libéria, en République démocratique du Congo, au



Soudan et au Timor-Leste, à mieux planifier et évaluer les activités de réforme de la police et les opérations de développement.

3. Paragraphe 99

Remplacer la cinquième phrase par ce qui suit :

Le taux de vacance des postes soumis à recrutement international a été ramené de 21,9 % au 31 décembre 2009 à 21,3 % au 31 décembre 2010; au cours de cette période, plusieurs facteurs sont venus entraver la réduction des taux, dont les plafonds imposés pour raisons de sécurité, les conditions de vie et de travail pénibles régnant dans certaines missions et l'évolution des compétences et qualifications spécialisées nécessaires.

4. Paragraphe 105

Remplacer la première phrase par ce qui suit :

Dans le cadre de l'exécution de la Stratégie globale d'appui aux missions, le cadre financier régissant le démarrage et l'expansion des missions a été renforcé, l'Assemblée générale ayant autorisé le prélèvement sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix de montants pouvant atteindre 100 millions de dollars et l'utilisation des stocks stratégiques pour déploiement rapide à concurrence de 50 millions de dollars, sans qu'il doive y avoir reconstitution tant que les crédits n'ont pas été ouverts au titre de la mission créée ou étendue; il a ainsi été possible de financer plus efficacement les nouvelles opérations sans devoir attendre que les États Membres apportent des fonds supplémentaires.

5. Alinéa b) du paragraphe 121

Remplacer l'alinéa par ce qui suit :

À donner son approbation pour que la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix devienne le Service des politiques et des meilleures pratiques.
